

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE ECO-TOURNOI DES TROIS TOURS DE LA ROCHELLE 18-19-20 MAI 2024

Badminton
Rochelais



ART 1 : L'Eco-Tournoi des Trois Tours est un tournoi national. Le numéro de dossier est le et le numéro d'autorisation est le..... Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, des règlements des Commissions Régionales de Discipline et du présent règlement.

ART 2 : Les juges arbitres en présence sont Christophe CAQUINEAU et Philippe ANDRE . Ils sont désignés par le Comité d'Organisation, leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

ART 3 : Le tournoi est ouvert aux joueurs des catégories pouvant jouer en senior et classés de D à N. **Un joueur(euse) doit impérativement être classé au minimum D dans la discipline dans laquelle il s'inscrit le jour du tirage au sort. Chaque participant doit être licencié FFBaD au plus tard la veille du jour de la confection des tableaux de la compétition (3 mai 2024) et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels à la date du tournoi.**

ART 4 : Les tableaux proposés sont les simples hommes et simples dames le samedi, les doubles hommes et doubles dames le dimanche et les doubles mixtes le lundi. Les récompenses pourront être remises au fur et à mesure de l'achèvement de chaque tableau.

ART 5 : Les tableaux seront joués en poules avec 2 sortants. **Les séries seront faites en fonction des CPPH, elles pourront être fusionnées ou scindées en fonction du nombre de participants dans chaque série.**

ART 6 : La compétition démarre à 8h et le nombre maximum de matchs est d'environ 244 le samedi, 244 le dimanche et 190 le lundi. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions entraînant un dépassement du nombre de matchs prévu. **Les inscriptions prises en compte seront celles qui auront été réglé. En ce qui concerne les doubles chaque joueur d'une paire devra avoir réalisé et payer son inscription, sinon la paire entière sera refusée. La priorité sera donnée en fonction de la date de réception de l'inscription, tout en gardant une représentativité maximale dans chaque séries. L'inscription et le paiement sont à réaliser exclusivement sur Badnet !**

ART 7 : Le montant des droits d'inscriptions est de 15 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux et 25 € pour trois tableaux. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail. Aucun remboursement ne peut avoir lieu après la date de confection des tableaux, sauf en cas de forfait justifié.

ART 8 : La date limite de réception des inscriptions est le 1er mai 2024.

ART 9 : La confection des tableaux se fera le 4 mai 2024. Le classement des joueurs prit en compte sera celui du 4 mai 2023 (soit 14 jours avant la date du tournoi). En cas de force majeure, la composition des tableaux pourra être modifiée dans l'intérêt de la compétition.

ART 10 : Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le Yonex AS20.

ART 11 : L'arbitrage des matchs se fera en auto-arbitrage.

ART 12 : Les volants touchant une structure fixe seront déclarés fautes au service comme dans le jeu. Les volants touchant une structure mobile seront déclarés faute en jeu et let une fois au service.

ART 13 : Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes de la fin du match à l'appel du prochain. Le temps d'échauffement est de 3 minutes, à partir de l'appel du match. Ce temps comprend la mise en tenue de jeu et le test des volants.

ART 14 : Si un joueur est forfait, il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera dans les délais impartis (5 jours à compter de la date de la compétition) les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine de badminton. Dans le cas des doubles, le joueur(euse) se retrouvant sans partenaire devra indiquer à l'organisation sa volonté de se retirer du tableau ou si on lui trouve un nouveau partenaire.

ART 15 : Les organisateurs dégagent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et de détérioration du matériel.

ART 16 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'ORGANISATION DES TROIS TOURS